

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 novembre 2017

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 20</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p>	<p>Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL</p> <p>Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL ADELEE, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN</p>
---	--

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Budget annexe F.R.P.A. – Décision Modificative N°2

Monsieur le Président informe que les crédits ouverts au titre des charges de personnel ne semblent pas suffisants pour assurer la clôture de l'exercice dans de bonnes conditions.

Aussi, considérant la révision à la hausse du forfait autonomie alloué par le Conseil Départemental, Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D-641181 : Gratifications des stagiaires		+ 6 500,00 €
D-64131 : Rémunération principale		+ 2 500,00 €
D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux		+ 4 000,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		+ 13 000,00 €
R-7351111 : EHPAD-AM-Quote-part-Accueil temporaire avec hébergement		+ 13 000,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification		+ 13 000,00 €

Après avoir oui et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

⇒ Approuve la décision modificative N°2 du budget annexe F.R.P.A.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2017